



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

CIPR
DEC

Affaire suivie par
Yaël BRISWALTER
Caroline OZDEMIR

Téléphone
04 76 74 72 45
Télécopie
04 76 74 70 86

Mél:

Yael.Briswalter@ac-grenoble.fr
Ce.dec@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
Bureau 201
CS 81065 – 38021
Grenoble cedex 1

Grenoble, le 11 janvier 2013

Le recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Organisation de la session du DELF (Diplôme d'études en langue française) scolaire du mardi 11 juin 2013

La session de **DELF scolaire** pour l'année 2013 sera organisée le mardi 11 juin pour les **niveaux A1, A2, B1 et B2** conformément au calendrier national. Elle est proposée aux Elèves allophones, nouvellement arrivés en France, des collèges et des lycées de l'académie. Il convient d'indiquer ici les publics visés pour chaque niveau et l'organisation prévue.

Public visé

Tous les **ENAF inscrits** en collège, en lycée (général, technique ou professionnel) et en pôle d'insertion (MGI) peuvent s'inscrire à l'examen national du DELF. L'inscription est gratuite. Elle s'effectue sur la base du volontariat et ne saurait être rendue obligatoire. Il convient d'inscrire des élèves allophones nouvellement arrivés, tels que visés dans la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 c'est-à-dire des élèves venus de l'étranger **depuis moins de deux ans** et donc dans le cas présent **arrivés après janvier 2011**. Un élève d'origine étrangère ou française ayant des difficultés pour maîtriser la langue française et ne répondant pas strictement à la définition précédente ne peut donc pas être inscrit aux épreuves du DELF scolaire. Un ENAF peut s'inscrire à un niveau donné qu'il ait réussi ou non le niveau inférieur. Le DELF scolaire est un outil de valorisation, donc il faut cibler le niveau que sera en mesure de réussir l'élève au moment de la passation.

Les niveaux A2 et B1 peuvent être présentés par tous les ENAF.

Cas particulier du A1

Les enseignants de français (FLE-FLS) intervenant auprès des ENAF visent un niveau de compétences très supérieur au A1, indispensable pour qu'ils puissent suivre les cours ordinaires de façon satisfaisante. **Le niveau A1** ne devra donc être proposé que dans les **cas rares d'ENAF de très petit niveau scolaire (NSA - non scolarisés antérieurement) ou en situation de fin d'études (fin de 3^{ème} et pôle d'insertion)**.

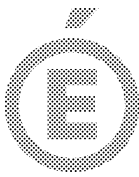
Cas particulier du B2

Le niveau B2 correspond à une utilisation autonome et avancée de la langue. Il ne sera proposé qu'**aux élèves de plus de 15 ans ou en lycée**.

Modalités d'inscription

Les inscriptions des candidats pour la session du 11 juin 2013 se dérouleront **du 11 février au 13 mars 2013**, par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/delf/2013/inscription.php>



Modalités d'organisation

L'organisation du DELF scolaire est coordonnée par le CASNAV avec les services académiques d'examens en lien avec les établissements.

Les établissements inscrivant des ENAF sont chargés de prévoir le déplacement et le repas de leurs candidats en lien avec les familles et les lieux de passation.

Certains établissements seront donc concernés en tant que **lieu de passation** (des épreuves écrites et orales du DELF) le 11 juin 2013. Ils seront déterminés en fonction de la localisation des inscrits.

Pour d'éventuelles demandes d'information, vous voudrez bien contacter :

2/2

pour des questions d'ordre administratif

HERMIDA ALONSO Isabelle, DEC	04 76 74 72 45	ce.dec@ac-grenoble.fr
------------------------------	----------------	-----------------------

pour des questions d'ordre organisationnel

Marie-Louise FUCHS, CASNAV	04 76 74 71 58	Marie-Louise.Fuchs@ac-grenoble.fr
----------------------------	----------------	-----------------------------------

pour des questions d'ordre pédagogique

PICARD Martine, ENAF 07	06 47 37 32 01	martine.picard@ac-grenoble.fr
PERGE Ariane, ENAF 26	04 75 82 35 83	ariane.perge@ac-grenoble.fr
RAMUS Isabelle, ENAF 38	04 76 74 79 16	isabelle.ramus@ac-grenoble.fr
MARRET Colette, ENAF 73	06 07 35 25 48	colette.marret@ac-grenoble.fr
VINCENT Maryse, ENAF 74	04 50 23 09 25	Maryse-Catherin.Vincent@ac-grenoble.fr

Des exemples de sujets pour les enseignants sont disponibles à l'adresse :

<http://www.ciep.fr/delfdalf/espacepro> (courriel : centre@ciep.fr et mot de passe : uce30).

Pour le recteur et par délégation

Le chef de la division des examens et concours,

Caroline OZDEMIR

CPI à Mmes et MM.les inspecteurs d'académie-DSDEN d'Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie et à M. CHERQUI, IA-IPR de lettres, responsable académique du CASNAV